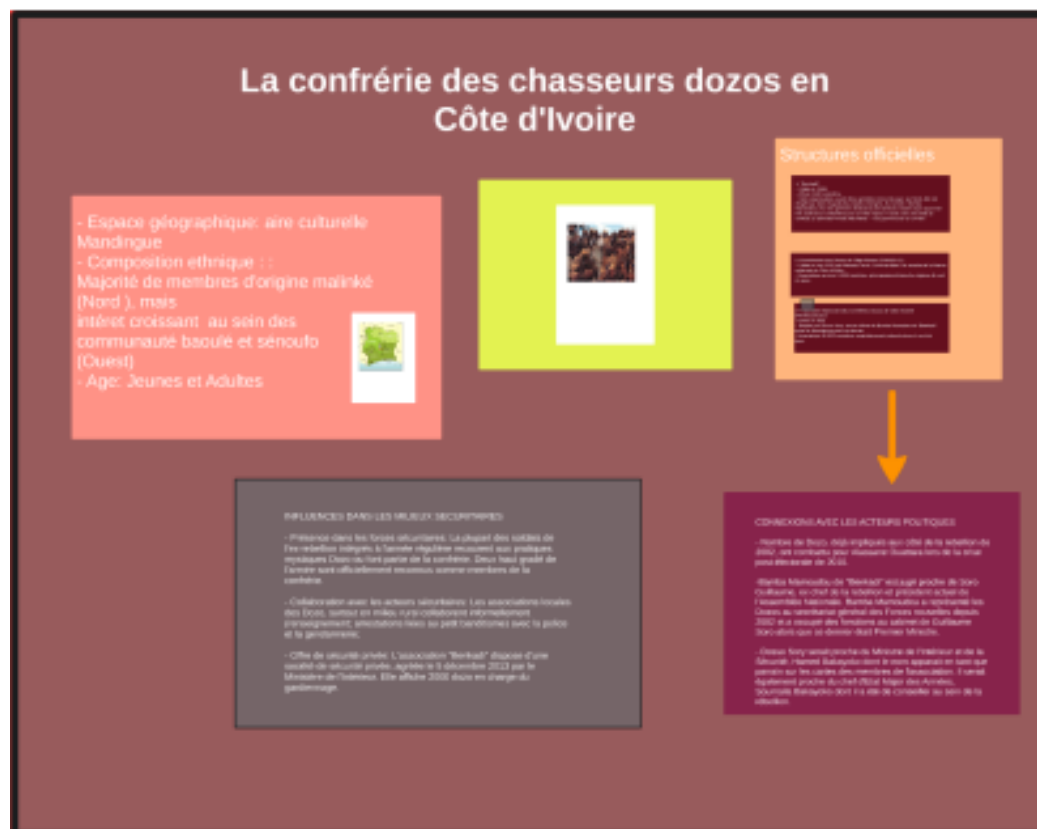




## La confrérie des chasseurs « Dozos » de Côte d'Ivoire



La version animée de cette cartographie est disponible en ligne via ce lien : [La confrérie des chasseurs « Dozos » en Côte d'Ivoire.](#)





## Introduction

Au sortir de la crise post-électorale en 2011, la Côte d'Ivoire faisait face à une pluralité de défis au rang desquels figurait en tête de liste le rétablissement de la sécurité. Les nouvelles autorités créèrent en 2012 l'Agence pour le Désarmement, la Démobilisation et la Réintégration (ADDR)<sup>i</sup> dont l'un des objectifs majeurs fut de mettre en dehors du champ sécuritaire les différentes milices et autres groupes armés informels ayant appuyés les forces militaires belligérantes durant le conflit. Après trois ans d'activités l'ADDR a affirmé avoir réinsérés dans la vie civile 85% des 74.000 ex-combattants ciblés au départ par le programme. Si l'ADDR a ainsi réussi à faire sortir la plupart des ex-combattants du champ sécuritaire, il reste que les « Dozo », confrérie de chasseurs traditionnels ayant pris part au conflit, ont continué d'intervenir de façon informelle dans champ de la sécurité. En décembre 2013, un rapport des Nations Unies documentait les « **abus des droits de l'Homme commis par des Dozo ...** »<sup>ii</sup> en relevant "le statut atypique" de ceux-ci qui agissaient "à la fois comme miliciens, agents de sécurité et de gardiennage ou éléments supplétifs des FRCI (Forces républicaines de Côte d'Ivoire, armée)". Le rapport recommandait ainsi aux autorités ivoiriennes de « mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires afin que les Dozo cessent d'exercer des fonctions en matière de sécurité ». En conséquence, les autorités ont invité les Dozo à « rester dans leur rôle traditionnel »<sup>iii</sup> de chasseurs, déclarant publiquement que « un Dozo n'est ni policier, ni gendarme, ni juge » et avertissant que tout Dozo qui agirait dans ce sens « ira(it) en prison... »<sup>iv</sup>. Même si la présence des Dozo est de moins en moins ostentatoire, elle demeure bien réelle dans plusieurs localités du territoire national où les Dozo, réunis en associations, continuent d'officier.

## **Présentation de la confrérie dozo**

Les Dozos sont des chasseurs traditionnels des communautés mandés, organisés sous forme d'association, *donsoton* en langue malinké. Les Dozos rattachent la naissance de leur confrérie au célèbre empire ouest-africain du Mali (dit Empire Mandingue), ayant existé entre le XIIIe et le XIVe siècle. Le

terme « Dozo » est un terme bambara, mais la confrérie recrutait dès l'origine dans tous les groupes sociaux (castes) et autres ensembles ethniques du Manding. Ce substrat culturel mandingue a favorisé son expansion dans une grande partie de l'Afrique de l'Ouest. Perpétuée à travers le temps, la culture Dozo a survécu à la colonisation tout en gardant une certaine vitalité dans les Etats post-coloniaux ouest africains. En Côte d'Ivoire, le phénomène Dozo a trouvé ancrage dans les territoires du Nord du pays, où sont installés de longue date les Mandingues (Malinké, Dioula, Koyaka) et les Sénoufos, apparentés à ces derniers.



Au-delà de la pratique de la chasse, activité essentielle du Dozo, le dozoya est une institution initiatique visant à transmettre un savoir multidimensionnel (philosophique, éthique, moral, ésotérique et médicinal) à ses membres. Grâce à ce savoir, les Dozo ont historiquement fait office de « gardiens » des communautés et ont pu servir « d'armée d'élite » à certains souverains en situation de guerre. L'Empereur *Soundjata Keita*, fondateur de l'empire mandingue, aurait ainsi assis son pouvoir sur la puissance militaire et l'autorité des associations de chasseurs. Les Dozo sont donc à la fois perçus comme de grands chasseurs et de « valeureux soldats », redoutés pour leur pouvoir magico-religieux leur permettant d'affronter toute sorte de dangers et d'ennemis visibles ou invisibles. Ils sont aussi crédités de vertus éthiques et morales du fait de leur serment initiatique leur imposant de n'agir que pour le bien.



### Les Dozo dans le paysage sécuritaire ivoirien

Aujourd'hui, la fonction de « chasseurs traditionnels » ne correspond plus que très partiellement aux activités de la confrérie tandis que l'espace initialement porteur de l'identité

Dozo a débordé son cadre géographique et communautaire originel. L'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) estime à 18.000 le nombre de Dozo sur l'ensemble du territoire. Mais les Dozo eux-mêmes avancent le chiffre de 40.000. L'évolution de la confrérie des Dozo en Côte d'Ivoire est à comprendre à l'aune des défis sécuritaires de l'Etat ivoirien et de l'histoire politique récente du pays. Deux facteurs structurants expliquent l'expansion, voire la « nationalisation » de l'influence de la confrérie dozo :

- La défaillance de l'Etat ivoirien et de ses services de sécurité à délivrer une sécurité accessible à tous qui, dans un contexte de paupérisation et d'expansion de la criminalité en milieu urbain et rural, a favorisé l'irruption des associations de Dozo sur le marché de la sécurité dès le début des années 1990. Les Dozos ont été invités en divers points du pays à prendre part auprès des forces de l'ordre à la sécurisation des populations et ont remporté des succès notables, notamment relayés par les médias. Cette situation a popularisé le recours aux Dozo et renforcé les croyances en leurs supposés pouvoirs magico-religieux comme arme efficace contre le banditisme.
- L'entrée des Dozos dans le jeu politique, à la faveur du conflit qui s'est cristallisé autour de la succession de Félix Houphouët Boigny. Les Présidents Bédié et Gbagbo adoptèrent des mesures pour faire interdire la confrérie dozo, soupçonnée d'accointances avec le RDR (Rassemblement des Républicains) d'Alassane Ouattara. Certaines associations de Dozos s'engagèrent ensuite en 2002 aux côtés de la

rébellion<sup>v</sup> et participèrent à la victoire militaire des forces soutenant Alassane Ouattara sur celles de Laurent Gbagbo.

Toutefois, cet engagement politique a par endroit érodé l'image positive dont jouissaient les Dozo. Dans les zones forestières du pays (ouest et sud), ils sont perçus par les populations autochtones comme une milice au service du pouvoir en place. Ils ont été mis en cause dans les exactions à l'encontre des populations civiles de ces régions proches de l'ex-régime, particulièrement lors des violences de la crise post-électorale de 2011 mais aussi lors de nombreux conflits fonciers opposant ces populations aux migrants venus du Nord. Sont particulièrement concernées les zones forestières, impliquées dans l'exploitation des ressources foncières de la zone, notamment dans les cultures dites « de spéculations » comme le cacao, le café et l'hévéa. Ces populations, qui sont en général d'ethnie mandingue et sénoufo, ont créé des associations de dozo dans ces zones forestières. Par ailleurs, les enjeux fonciers dans la partie ouest de la Côte d'Ivoire ont favorisé une progression de la confrérie auprès d'autres communautés non nordistes. C'est bien le cas de dozos baoulé dont la logique d'adhésion aux confréries de ces régions a souvent répondu à un souci de sécurisation des terres face aux menaces répétées des autochtones de reprises des parcelles<sup>vi</sup>.

### Les Associations de Dozo

Il existe aujourd'hui en Côte d'Ivoire trois grandes catégories d'associations de Dozo :

- La plus ancienne est le Benkadi de Vandougou, créée en 1989, dont le leadership est disputé entre Bamba Mamadou et Soro Nagalourou. Elle est dirigée par un président (interface entre les Dozo et l'administration) et assisté par un dozoba (interface entre les Dozo). Elle dispose d'un représentant dans chaque région ou circonscription administrative. Elle dispose d'une société de sécurité privée : la Société de Sécurité Mamimory. Elle compte 3600 membres. Il faut noter que Bamba Mamadou fut le leader Dozo le plus actif au sein





de la rébellion ivoirienne.

- La Fédération Nationale des Confréries Dozo de Côte d'Ivoire a été créée en 2011 après la crise post-électorale. Elle est présidée par Dosso Sory, un dissident de Bamba Mamadou. La fédération affiche 28.000 membres et a créé la Société Nationale d'Intervention Rapide. Tout comme l'association Benkadi, elle est structurée autour d'un bureau national dont dépendent des bureaux locaux.

- Enfin, la coordination des Dozo de Côte d'Ivoire a été créée en 2010. Elle est dirigée par Moussa Touré, un Commandant à la retraite de la Marine nationale de Côte d'Ivoire. Elle compte 5000 membres.

En 2012, le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité a tenté de fédérer toutes ces associations. Bien que Koné Noumoukié, un sage de 80 ans, ait été désigné chef suprême des Dozo de Côte d'Ivoire au sein de l'association unique Benkadi de Vandougou, la structuration des Dozo reste difficile, chaque organisation conservant un fonctionnement indépendant. Cette situation est imputable tout d'abord aux avantages financiers que tirent les principaux leaders de chaque groupe : chaque organisation a investi le marché de la sécurité privée. La Société de Sécurité Manimory estime par exemple à près de 1.500 les Dozo engagés comme agents de sécurité. Par ailleurs, les associations dozo



bénéficient souvent des faveurs des autorités politiques, enclines à faire des dons en espèce ou en matériel. Enfin, les rivalités entre associations dozo sont liées à leurs affiliations politiques concurrentes. A titre d'exemple, Guillaume Soro, Président de l'Assemblée nationale et Hamed Bakayoko, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, sont réputés proches de tendances rivales au sein de la confrérie : le premier serait proche de Bamba Mamoudou (Benkadi Bouaké) qui a été son conseiller lors de son passage à la Primature ; le second semble entretenir des relations privilégiées avec Dosso Sory, également présenté comme proche du chef d'état-major des armées, Soumaïla Bakayoko.

### Vers une « dozoïsation » de l'appareil sécuritaire ivoirien ?

Aujourd'hui, le terme de « dozoïsation » est employé afin de désigner l'influence prêtée aux Dozo au sein de l'appareil de sécurité et de défense ivoirien car :

- De nombreux soldats et la plupart des chefs militaires de l'ex-rébellion ont été initiés au « Dozoya » et sont aujourd'hui intégrés à l'armée nationale au sein de laquelle certains exercent des responsabilités importantes ;
- Sur le terrain, bien que les autorités affirment vouloir éviter une collaboration directe avec les Dozos au niveau central, les exemples de coopération entre les forces de police et de gendarmerie au niveau communautaire sont nombreux.

La question du rôle des Dozo est très polémique en Côte d'Ivoire et a été l'objet de vifs débats entre les forces politiques du pays, relayée par la presse. Elle a pris une dimension internationale eu égard au rôle politique supposé des Dozo dans le conflit ivoirien. Les institutions et organisations des droits de l'homme ont également produit des



rapports spécialisés sur le sujet<sup>vii</sup>.

Certains les considèrent comme une milice au service du pouvoir, leur reprochant leur engagement militant loin des intérêts de tous les citoyens. D'autres en revanche, saluent l'appui considérable qu'ils apportent à la sécurisation des populations dans les zones rurales et urbaines, là où l'Etat et ses services de polices sont inopérants contre la criminalité.

Les mesures d'interdiction des associations de Dozo et de cantonnement à leur activité exclusive de chasse ont bien montré leurs limites. La confrérie continue d'exercer dans le secteur de la sécurité. Certains acteurs étatiques (préfets, sous-préfets, commandants de gendarmerie et de police) au niveau communautaire ont continué de mener une collaboration avec les associations locales de Dozo en reconnaissant même leur mérite (voir photo). L'ancrage communautaire des associations des Dozo constitue un atout considérable dans le cadre d'une politique sécuritaire de proximité, surtout là où les Dozo jouissent encore d'une image très positive.



Diplôme d'honneur reçu par l'association des dozo de Korhogo de la part du Préfet de police pour leur appui à la sécurité. **Source** : Enquête de terrain

Dans le même temps, l'instrumentalisation politique des Dozo, notamment par le biais des associations à envergure nationale prétendant parler au nom

de tous les Dozo, constitue un danger réel. Les avantages financiers pouvant naître du positionnement politique constituent de véritables enjeux pour les leaders de ces associations. S'il peut être envisagé que l'Etat engage une réflexion sur les modalités d'une collaboration au niveau communautaire (surtout dans les zones où il n'est pas très présent), il paraît risqué de s'investir dans les initiatives de centralisation et de coordination nationale des associations de Dozo.

**Auteur** : Fahiraman Rodrigue KONE, Chercheur Anthropologue

<sup>i</sup>L'Agence a été créée par le décret n° 2012-787 du 8 août 2012

<sup>ii</sup> ONUCI, OHCHR, « *Rapport sur les abus des droits de l'homme commis par des dozos en République de Côte d'Ivoire* », juin 2013, <http://www.onuci.org/pdf/rapportp.pdf>

<sup>iii</sup> Alerte info, Côte d'Ivoire: "Les Dozos doivent être éduqués à rester dans leur rôle traditionnel" (Ouattara), <http://news.abidjan.net/h/564889.html>

<sup>iv</sup> Le Patriote du 3 novembre 2012 "Rencontre Hamed Bakayoko-Dozos : Le sens d'un discours de vérité", <http://news.abidjan.net/h/444120.html>

<sup>v</sup> Les Dozos ont alors créé une unité spéciale dans les forces militaires de la rébellion, identifiée sous le nom de « *La compagnie des guerriers de la lumière* ». Cette compagnie a non seulement combattu auprès des Forces rebelles, mais elle a aussi procédé à l'initiation en masse des combattants de la rébellion (commandants et recrues). Dans chaque zone militaire rebelle, une unité de Dozo existait et procédait au même rituel sacrificiel avant tout engagement militaire.

<sup>vi</sup> « *Ils [les migrants] savent bien que les autochtones ont une grande peur des Dozo, ils craignent leurs pouvoirs mystiques. Donc c'est aussi une stratégie pour ne pas que les terres leurs échappent* » a bien analysé le responsable d'une ONG exerçant dans la région de Duékoué (Entretien du 30 juin 2015).

<sup>vii</sup> **Human Rights Watch** (octobre 2010), « *Terrorisés et abandonnés*: L'anarchie, le viol et l'impunité dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, <http://www.hrw.org/fr/reports/2010/10/22/terroris-s-et-abandonn-s>; **WANEP-CÔTE D'IVOIRE**, « *Amplification de la circulation des armes légères et de petit calibre par la confrérie des chasseurs traditionnels « dozos » en Côte d'Ivoire : défis et enjeux sécuritaires* » ; **Commission Nationale d'Enquête** (Juillet 2012), Rapport d'enquête sur les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire survenues dans la période du 31 octobre 2010 au 15 mai 2011.



---

<http://www.gouv.ci/doc/RAPPORT%20PUBLI%204%20-%2033%20PAGES.pdf>  
**Amnesty International (mai 2011)**, « Ils lui ont demandé sa carte d'identité et l'ont abattu ». Retour sur six mois de violence post-électorale en Côte d'Ivoire,  
[http://www.amnesty.fr/sites/default/files/AFR\\_31\\_002\\_2011\\_ext\\_fra.pdf](http://www.amnesty.fr/sites/default/files/AFR_31_002_2011_ext_fra.pdf)



With the Support of

The ASA analysis does not commit IDRC.

